

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Réunion du 1^{er} septembre 2016

L'an Deux Mille Seize, le jeudi 1^{er} septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué (Date de convocation : 25 août 2016) s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent BARBAN, Maire.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène DUBOIS

	NOM Prénom	PRESENTS	EXCUSÉS Procuration à :	ABSENTS
1	Laurent BARBAN	X		
2	Didier SERIS		M. ZIMMER	
3	Nadine CHENNA	X		
4	Bernard FATH	X		
5	Michel ZIMMER	X		
6	Marie-Christine GASTEUIL		Mme EYL	
7	Serge MONNIER		Mme GERARD-DARRACQ	
8	Catherine FOURNIER	X		
9	Muriel EYL	X		
10	Josette LUCAS	X		
11	Alain GIRAUDEAU	X		
12	Marc MINNEGHEER	X		
13	Simone HAEGEMANS		M. FATH	
14	Anne-Marie LABASTHE		Mme ITHURRIA	
15	Claire GERARD-DARRACQ		M. BOS	
16	Benoist AULANIER	X		
17	Jean-François MOUCLIER	X		
18	Fabrice BOS	X		
19	Marie-Hélène DUBOIS	X		
20	Philippe GOURY	X		
21	Véronique PERPIGNAA-GOULARD	X		
22	Marie-Christine ITHURRIA	X		
23	Sylvie VABRE	X		
24	Pierre POZZOBON	X		
25	Marie VIGUIER	X		
26	Philippe DIAS	X		
27	Benoit LACOSTE			Excusé
28	Catherine SY			X
29	Nicolas PASETTI			Excusé

PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2016 sera approuvé lors de la séance du 6 octobre 2016.

2016/46 – CREATION D'UN POSTE DE POLICIER MUNICIPAL A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Monsieur BARBAN

Monsieur le Maire précise que l'état d'urgence a été prolongé et que la menace terroriste reste permanente ce qui nécessite une vigilance renforcée sur l'ensemble de la commune. Par ailleurs, Léognan compte une vie sociale fourmillante, et cette vie doit pouvoir se poursuivre en toute sécurité.

Outre les missions courantes dévolues à la Police Municipale : affaires funéraires, contrôles de conformité en matière d'urbanisme, bon ordre, sûreté, salubrité, tranquillité publique, prévention..., et dans ce contexte particulier, nous nous devons de renforcer les mesures de sécurité autour de l'ensemble de nos bâtiments publics, dont les établissements scolaires, qui en cette rentrée, ont fait l'objet de mesures renforcées.

Au regard du contexte national et local, un seul policier municipal ne suffit pas, c'est la raison pour laquelle est proposée la création d'un poste de policier municipal supplémentaire.

Monsieur DIAS interroge Monsieur le Maire sur le grade de brigadier-chef principal proposé.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit de pouvoir bénéficier de plus de compétences et d'une expérience de terrain certaine. Il s'agit du deuxième grade de la catégorie C de ce cadre d'emploi.

Monsieur DIAS se prononce favorablement à ce recrutement et souligne que c'est conforme à ce qu'il envisageait.

VOTE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 18 h 15.

* * * * *